

Première Bac Pro	Français : Deuxième Séquence Les philosophes des lumières et le combat contre l'injustice	Fiche Prof
------------------	---	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 5 : Évaluation finale sur la séquence.

Document 1: L'affaire Sirven (source : Wikipédia)

Vers 1765, environ trois ans après la célèbre affaire Calas qui s'était déroulée à Toulouse, Castres se fait connaître dans toute la France par l'Affaire Sirven. Pierre-Paul Sirven et son épouse, tous deux protestants, avaient trois filles. La seconde, Élisabeth, était handicapée mentale. En 1760, Élisabeth disparaît. Pierre-Paul Sirven apprend qu'elle aurait été recueillie par les sœurs du couvent des Dames-Noires. D'autres prétendent que les religieuses de ce couvent l'auraient enlevée et auraient tenté de la convaincre qu'elle était appelée par le Seigneur. Ne comprenant pas sa situation, Élisabeth se révolte. Finalement l'évêque décide de la rendre à ses parents. Après quelques mois, Élisabeth disparaît de nouveau et c'est au fond d'un puits asséché que son cadavre est retrouvé. C'est alors que les religieuses accusent ses parents d'avoir maltraité Élisabeth pour l'empêcher de se convertir au catholicisme.

En fuite, Pierre-Paul Sirven et son épouse furent jugés et condamnés à mort par contumace. C'est en 1771 que Voltaire plaidera leur cause et démontrera leur innocence.

La famille Sirven ayant trouvé refuge à Lausanne se mit en contact avec Voltaire, lequel tout absorbé par l'affaire Calas, réagit néanmoins avec vigueur. En juin 1766, il publie son «avis au public sur les parricides imputés aux Calas et aux Sirven». Il fallut néanmoins attendre le 23 janvier 1768 pour que le conseil du Roi soit saisi. Ce dernier débouta cependant Sirven car il ne souhaitait pas émettre un avis contraire à une décision d'une cour provinciale.

L'étape suivante fut pour Sirven une grande prise de risque puisqu'il dut se rendre aux autorités. Cette même décision avait été des plus funestes pour Calas qui fut condamné et roué à mort. Fort heureusement, depuis l'affaire Calas, la position du parlement de Toulouse avait changé du tout au tout. Il se rendit donc à Mazamet en 1769 en attente de la décision du Parlement de Toulouse. Sirven fut relaxé en décembre 1769. Le 25 novembre 1771, la famille Sirven fut réhabilitée et la ville de Mazamet dut leur verser des compensations.

Document 2 : Le rôle de Voltaire

1 Le même hasard qui m'amena les enfants de Calas veut encore que les Sirven s'adressent à moi. Figurez-vous, mon ami, quatre moutons que des bouchers accusent d'avoir mangé un agneau ; voilà ce que je vis. Il m'est impossible de vous peindre tant d'innocence et tant de malheurs. Que devais-je faire, et qu'eussiez-vous fait à ma place ? Faut-il s'en tenir à gémir sur la nature humaine ? Je prends la liberté d'écrire à monsieur le premier président de Languedoc, homme vertueux et sage ; mais il n'était point à Toulouse. Je fais présenter par un de vos amis un placet¹ à monsieur le vice-chancelier. Pendant ce temps-là, on exécute vers Castres, en effigie², le père, la mère, les deux filles ; leur bien est confisqué, dévasté, il n'en reste plus rien.

5 Voilà toute une famille honnête, innocente, vertueuse, livrée à l'opprobre³ et à la mendicité chez les étrangers : ils trouvent de la pitié, sans doute ; mais qu'il est dur d'être jusqu'au tombeau un objet de pitié ! [...] comment obtenir justice ? Comment s'aller remettre en prison dans sa patrie où la moitié du peuple dit encore que le meurtre de Calas était juste ? Ira-t-on une seconde fois demander une évocation au conseil⁴ ? Tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique, que l'infortune des Calas a peut-être épuisée, et qui se lassera d'avoir des accusations de parricide⁵ à réfuter, des condamnés à réhabiliter, et à des juges à confondre ?

15 Vous dirai-je que, tandis que le désastre étonnant des Calas et des Sirven affligeait ma sensibilité, un homme, dont vous devinerez l'état à ses discours, me reprocha l'intérêt que je prenais à deux familles qui m'étaient étrangères ?

De quoi vous mêlez-vous ? me dit-il ; laissez les morts ensevelir leurs morts. [...]

20 Je n'ai donc fait, dans les horribles désastres des Calas et des Sirven, que ce que font tous les hommes ; j'ai suivi mon penchant. Celui d'un philosophe n'est pas de plaindre les malheureux, c'est de les servir.

Voltaire, *Traité sur la tolérance, Lettre à Damy du 1^{er} mars 1765*, Librio, p. 115

1. Placet ; demande de justice faite par écrit.

2. Exécuter en effigie : en l'absence des accusés, on pouvait brûler des mannequins les représentant.

3. livrée à l'opprobre : couverte de honte.

4. demander une évocation au conseil : cela avait déjà été fait par Voltaire lors de l'affaire Calas.

5. Parricide : acte d'assassiner son père. (sa mère, matricide).

I - Compétences de lecture :

-Document 2 :

1) Résumez le texte de Voltaire en une phrase. **(1 point)**

- On acceptera toute phrase présentant le texte sans contresens. On pourra privilégier les titres qui reprendront à la fois l'action dont il est question : sauver les Sirven et celui qui l'effectue : Voltaire, comme par exemple : « Voltaire au secours des Sirven », ou « L'engagement de Voltaire pour les Sirven ».

2) A quoi compare-t-il la famille Sirven ? Pourquoi selon vous ? **(2 points)**

- Les Sirven sont comparés à des moutons (l. 2). Cette comparaison (métaphore) met l'accent sur le côté doux et sans défense de la famille.
- Elle est censée attirer la pitié par le sort généralement réservé aux moutons : le sacrifice ou l'abattage.
- « Bouchers » : pouvoir judiciaire et religieux de l'époque.

3) Faites la liste des actions effectuées par Voltaire pour défendre les Sirven. **(2 points)**

- Dans l'extrait présenté, Voltaire :
 - reçoit les Sirven ;
 - écrit à monsieur le premier président de Languedoc ;
 - fait « présenter [...] un placet à monsieur le vice-chancelier » ;
 - s'interroge sur la démarche à suivre : « Ira-t-on une seconde fois demander une évocation au conseil ? Tentera-t-on d'émouvoir la pitié publique ? » ;
 - fait son métier de philosophe : « j'ai suivi mon penchant. Celui d'un philosophe n'est pas de plaindre les malheureux, c'est de les servir ».

4) Quel sens donnez-vous à la dernière phrase ? **(2 points)**

- Cette dernière phrase met en perspective l'engagement de Voltaire.
- Il inclut ses actions en faveur des Calas ou des Sirven dans une démarche philosophique qui ne doit pas se limiter, selon Voltaire, à l'expression d'une compassion, aussi louable soit-elle, mais mener vers l'action au service des opprimés.
- Voltaire présente donc le rôle du philosophe comme tourné vers l'engagement et sa morale comme une morale de l'action.

- Document 3 :

5) Qui est à l'origine de cette image ? À qui s'adresse-elle ? **(1 point)**

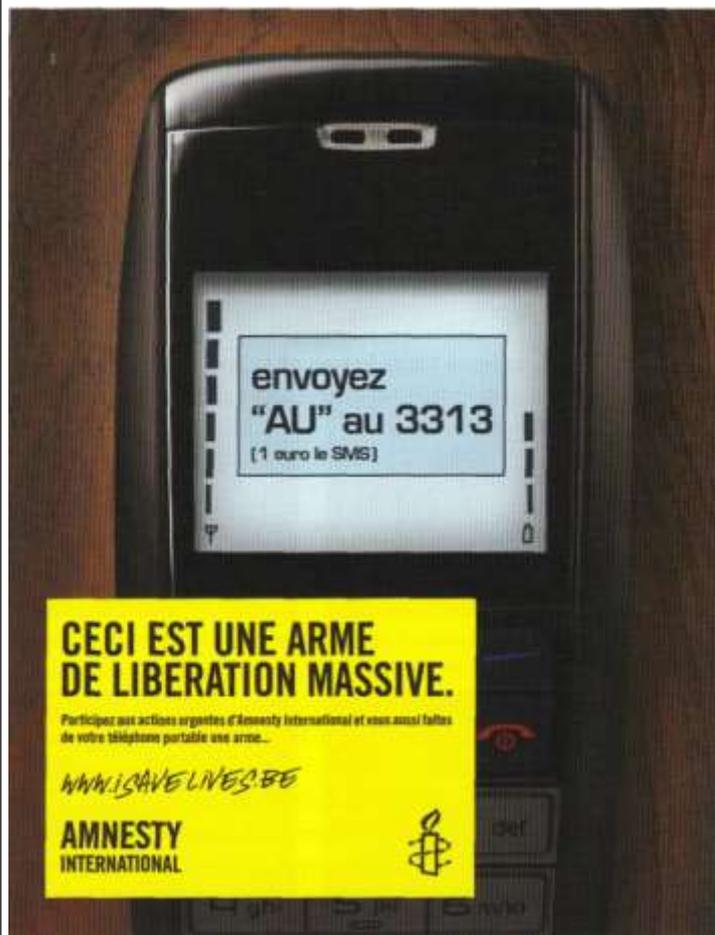
- L'association Amnesty International est à l'origine de cet envoi qui s'adresse aux récepteurs du SMS dont la liste a pu être établie selon un intérêt manifesté pour l'association ou lors de mobilisations diverses.

6) Quel est l'effet produit par la phrase «Ceci est une arme de libération massive»? **(2 points)**

- Cette phrase vise à provoquer l'étonnement tant la description de l'objet « arme de libération massive » peut sembler contraire à la banalité du téléphone.
- De plus l'expression « arme de libération massive » rappelle « arme de destruction massive » à laquelle elle s'oppose.
- Autre idée suggérée, celle de l'impact voire la violence d'un simple SMS !

7) Quel est l'enjeu de cet envoi ? **(2 points)**

- Cet envoi vise à attirer l'attention du récepteur du SMS afin de le faire agir (envoyer un SMS sur-taxé en faveur de l'association).



Amnesty International : Créée en 1961 par Peter Benenson, Amnesty International est un mouvement mondial et indépendant rassemblant des personnes qui œuvrent pour le respect, la défense et la promotion des droits humains. La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains. Afin d'être fidèle à cette vision, Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant à prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits.

De la recherche à l'action : Les enquêtes, menées par nos chercheurs sur le terrain et au travers du recoupement d'informations, donnent lieu à la publication régulière de communiqués et rapports (dont le rapport annuel). Ces informations rendent compte de la situation des droits humains dans le monde et sont à la source des pressions exercées sur les autorités et décideurs (gouvernements, organisations internationales, groupes armés, entreprises et autres agents non gouvernementaux), de la mobilisation des militants (écritures de lettres et signatures de pétitions, rassemblements et manifestations, débats publics et éducation aux droits humains) et de la sensibilisation du public.

Le pouvoir de l'indépendance : La solidarité internationale, qui est au cœur de toutes nos actions, se nourrit de nos principes d'indépendance et d'impartialité. Amnesty International est indépendante de tout gouvernement, de toute tendance politique, de toute croyance religieuse et est donc en mesure de dénoncer les violations des droits humains partout dans le monde, en toute impartialité. Nous fonctionnons et finançons nos actions grâce au soutien financier de nos membres et de nos donateurs. Nous n'acceptons aucune subvention ou don des États, des partis politiques et ne sollicitons pas les entreprises.

Une ambition qui évolue : En cinquante ans, Amnesty International a profondément évolué. Notre champ d'intervention, initialement limité aux prisonniers d'opinion, s'est étendu à l'ensemble des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. Prix Nobel de la paix en 1977, Amnesty International rassemble aujourd'hui plus de 3 millions de membres et sympathisants et compte des sections ou structures dans 72 pays.

<http://www.amnesty.fr/>

II - Compétences d'écriture : 8 points

Vous écrivez pour dénoncer une injustice ou défendre une cause qui vous est chère. Votre texte, d'une longueur minimale de vingt-cinq lignes et structuré en paragraphes, devra convaincre votre lecteur de s'engager à son tour. Vous utiliserez, notamment, le lexique du juste et de l'injuste, et celui de l'engagement.

- On pourra proposer aux élèves d'établir une liste de critères de réussite avant de commencer à rédiger. Cette liste de critères pourra comprendre par exemple :
 - le respect de la consigne : sujet traité « dénoncer une injustice ou défendre une cause qui vous est chère » ; objectif du texte : « convaincre votre lecteur de s'engager à son tour » ; utilisation du lexique approprié : « le lexique du juste et de l'injuste, et celui de l'engagement » ; longueur du texte : « d'une vingtaine de lignes » ; forme de l'écrit : « structuré en paragraphes » ;
 - la force de conviction et le choix des arguments et des exemples ;
 - la qualité de la communication écrite (cohérence du discours, maîtrise d'un certain nombre de points de langue ayant fait l'objet d'un contrat avec l'élève en fonction de ses difficultés les plus prégnantes) ;
 - le plaisir éprouvé à la lecture du texte (qui peut faire l'objet d'une discussion).

Critères de correction :

- Devoir organisé (sur 2 pts) : Introduction (présentation du sujet), développement (dénonciation d'une injustice ou défense d'une cause), puis appel au lecteur. Conclusion.
- Argumentation (sur 4 points)
- Longueur et expression. (sur 1 point)

Exemple d'introduction :

Au XVIII^{ème} siècle, des philosophes tels que Rousseau, Diderot ou Voltaire se sont engagés dans la défense d'innocents et ont dénoncé les injustices de leur époque. Aujourd'hui, ce qui pour moi est inacceptable est.....

Ex de causes : Environnement, injustices sociales, guerre, violence, liberté d'expression, vie privée...
Droit au logement, racismes, sexisme...